



Grenville-sur-la-Rouge

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance tenue le 13 septembre 2022, le conseil a adopté le **projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro RU-948-09-2022**:

Ce projet de règlement vise à éviter toute démolition d'immeuble d'intérêt patrimonial qui pourrait constituer une perte importante notamment pour l'histoire locale, pour sa contribution à un ensemble particulier, ou sa représentativité d'un courant architectural.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi **6 octobre 2022, à 18h00**, à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 88, rue des Érables, pendant les heures d'ouverture de bureau.
4. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.

Avis donné le 20 septembre 2022



Marc Beaulieu, directeur général